

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin
1951 modifiée**
**à des données concernant les étudiants boursiers et les bourses sur
critères sociaux par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de
la recherche.**

1. Service demandeur

Ministère de la santé et de l'accès aux soins
Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

2. Organisme détenteur des données demandées

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation –
direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

3. Nature des données demandées

La demande porte sur les données de l'application AGLAE qui recense les demandes d'aides sociales (financières et de logement) effectuées par les étudiants auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les données demandées comprennent le sexe et la date de naissance ainsi que l'Identifiant National Etudiant (INE), l'UAI (Unité Administrative Immatriculée) des établissements afin d'apparier avec les données du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE ainsi que de la base BP bac (recensement des étudiants en formation post-bac dans un établissement du second degré, type Classe préparatoire aux grandes écoles ou Section de technicien supérieur)). En outre, les données demandées comprennent des données sur les revenus bruts globaux, sur le versement de différentes aides financières, sur les attributs du statut boursier (échelon et catégorie de bourse), sur l'attribution des logements CROUS, sur les formations suivies par les étudiants, sur le lieu d'habitation de leurs parents et sa distance au lieu d'étude et sur leur nombre de frères et sœurs étudiants dans l'enseignement supérieures d'une part et non-étudiants d'autre part (voir les annexes pour une description détaillée des informations transmises).

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

La finalité est de pouvoir déterminer quels étudiants bénéficient de bourses dans les bases statistiques mobilisées par la DREES, notamment le système national des données de santé (SNDS) et l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Les travaux permettront également d'améliorer la simulation des bourses sur critères sociaux dans le modèle Ines, adossé à l'ERFS, en comparant les éléments de calcul de la prestation aux données observées.

L'exploitation de ces bases statistiques vise la réalisation d'études ou de production de statistiques d'intérêt public dans le respect du secret statistique :

- sur la santé et le recours aux soins des étudiants, en distinguant les résultats selon le statut de boursier des étudiants, à l'échelle des groupements d'établissements supérieurs relevant d'un même service territorial de santé étudiante ;
- sur le positionnement des étudiants boursier dans la distribution des niveaux de vie au sein de la population générale ou étudiante dans son ensemble et sur la contribution des montants versés de bourses aux ressources des ménages comptant des étudiants boursiers.

Des travaux d'études visent également à documenter l'effet des bourses sur critères sociaux sur la pauvreté et les inégalités en population générale et à simuler différents scénarios de réformes des bourses sur critères sociaux et d'en évaluer l'impact tant au niveau individuel que budgétaire. Enfin des travaux d'évaluation des politiques publiques visent à analyser les effets des réformes sur les effectifs et les caractéristiques des étudiants boursiers.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Le premier travail consiste à analyser la qualité de l'identifiant national de l'étudiant (INE) dans la base AGLAE avec le référentiel des étudiants INES (identifiant national dans l'enseignement supérieur). La qualité et la complétude des INE sont déterminants pour la qualité des appariements avec les données SISE.

Les travaux statistiques sont principalement descriptifs pour décrire et caractériser l'état de santé et le recours aux soins des étudiants boursiers, en comparaison des étudiants non-boursiers.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Il n'existe aujourd'hui aucune autre source statistique de qualité et exhaustive sur les étudiants boursiers. L'enquête ENRJ sur les revenus des jeunes réalisée pour la première fois en 2014 comportait l'information sur le statut boursier mais cette enquête n'a pas été renouvelée depuis. La reconduction d'une nouvelle enquête est en cours d'étude.

L'enquête SRCV (enquête annuelle par panel renouvelé sur quatre ans) de l'Insee permet aussi de recueillir des informations sur les bourses mais elle ne porte que sur les personnes résidant en ménages ordinaires et exclue de fait les étudiants résidants en collectivité. Par ailleurs, l'échantillon de l'enquête SRCV est de taille trop réduite pour permettre une évaluation *ex ante* de réformes sur les bourses étudiantes au moyen de méthodes de micro-simulation avec une précision suffisante.

Dans tous les cas, les enquêtes statistiques comme ENRJ ou SRCV ne permettent pas de produire des statistiques à l'échelle des groupements d'établissements supérieurs relevant d'un même service territorial de santé étudiante.

7. Périodicité de la transmission

Annuelle, avec un recul depuis 2020.

8. Diffusion des résultats

Réalisation d'indicateurs et d'études dans la ligne éditoriale de la DREES à partir des bases de données appariées avec cette source. Dans le cas de l'appariement avec les données du système national des données de santé (SNDS), les fichiers ne pourront être réutilisés à des fins d'études ou de recherche.

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.

Annexe : Liste des données transmises

- Académie (nom et code)
- Année de gestion
- Identifiant CROUS gestion

Caractéristiques étudiant :

- INE (Identifiant National Etudiant)
- Titre de civilité
- Situation familiale
- Code adresse postale
- Date de naissance
- PCS
- Code de la nationalité
- Situation étranger
- Origine des ressources
- Montant des ressources (RBG)
- Primo entrant

Points de charge :

- Frère/sœur dans le supérieur
- Frère/sœur hors supérieur
- Enfant du candidat
- Parent isolé
- Pupille de la nation
- Aidant
- Handicap
- Distance

Etudes (cursus) :

- Académie
- Pays
- Numéro UAI
- Public ou privé
- Type de cursus
- Formation
- Branche
- Niveau d'études

Résidence universitaire :

- Renouvellement demande logement
- Numéro RNE
- Type de logement
- Nombre de cohabitants
- Catégorie
- Décision logement
- CROUS d'origine
- Forçage du logement

Aides financières :

- Renouvellement demande bourse
- Rang vœu
- Type d'aide (numéro et catégorie)
- Décision aide
- Forçage de l'aide
- Masque de paiement